

SEANCE DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE DU CONSEIL COMMUNAL ET
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 29 NOVEMBRE 2018**

SEANCE DU 29/11/2018

Sont présents :

Pour le Conseil Communal :

Mr. PIETTE J., Bourgmestre - Président.

Mme HIANCE V., Mr. BRUNINX J., Mr. KNAPEN Ph., Echevin(e)s.

Mr. SLEYPENN P., Mr. MALHERBE M., Mr. DEFRAIGNE Ph., Mme SIMON M-A.,

Mr. DECKERS R., Mr. SORTINO Ch., Mme BODSON B., Mme VRIJENS C., Mr.

MARX A., Mme THOMASSEN C., Mr. LENAERTS F., Mme VINCKEN J., Mme

COMBLAIN M., Mme HOSSAY F., Conseiller(e)s communal(e)s,

Pour le Conseil de l'Aide Sociale :

Mme VRIJENS C., Président du C.P.A.S.

Mme VINCKEN J., Mme HOSSAY F., Mme KIPS B., Mr. FELSKE J., Mme MARLY

CHARLIER M.L., Mr. SENTE M., Conseiller(e)s du CPAS,

Secrétariat

Mme GREDAY S., Directrice générale du CPAS.

Mr. TOBIAS J., Directeur général.

Excusé(e)s : Mr. CAMAL B., Mr. GILSON F., Conseiller(e)s du CPAS,

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL

Conformément aux articles L1122-11 et suivants du CDLD, aux articles 26 bis & 5 alinéa 2 , 34 bis et 88 de la loi organique des CPAS ainsi qu'au chapitre 3 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, une réunion commune du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale s'est tenue à la maison communale de Bassenge, le 29 novembre 2017.

**(1): DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET BUDGET DE L'EXERCICE
2019 DU CPAS**

Madame Caroline Vrijens, Présidente du CPAS présente la note de politique générale du CPAS à savoir :

SEANCE DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

Note de politique générale pour le budget CPAS 2019

Art.1 de la loi organique :

« Toute personne a droit à l'aide sociale : celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »

Le CPAS de Bassenge ne sélectionne pas son public, chacun est accueilli dans la plus grande considération par rapport aux situations rencontrées, et ce, dans le respect du secret professionnel.

Afin de soutenir notre population dans diverses démarches, il est tenu des permanences, organisés des RDV et des visites à domicile notamment pour les personnes moins valides. Le personnel du CPAS essaye de répondre au mieux aux besoins du citoyen, lorsqu'une demande est introduite, un délai légal de trente jours doit être respecté pour y répondre.

Les missions du CPAS sont nombreuses et diverses :

Il s'agit principalement pour Bassenge de :

- L'aide matérielle, sociale et financière.
- L'information, l'accompagnement administratif.
- La guidance psychologique.
- La mise au travail (article 60).
- La réinsertion socio-professionnelle.
- L'aide urgente.
- La protection des mineurs.
- L'aide à certaines catégories d'étrangers, l'accueil ILA.
- Le droit à l'intégration sociale.
- Le service de livraison de repas à domicile, potager communautaire.
- La coordination.
- La médiation de dettes, la guidance budgétaire.
- L'aide à la confection des dossiers de pensions et/ou d'allocations pour personne handicapée.
- L'apport de conseils en matière énergétique.
- Les renseignements concernant le logement et la gestion des logements du CPAS.
- Les activités socio-culturelles (excursion, ...).

Le CPAS de Bassenge prend aussi part lors de plusieurs actions sur notre Commune, été solidaire, le Plan de cohésion sociale de Bassenge, la coordination sociale, l'ancrage communal du logement, le GILS, la participation à la journée de « Place aux enfants », la participation à la journée de l'arbre avec l'équipe du potager communautaire, Noël solidaire....

Le Personnel et le fonctionnement du CPAS de Bassenge :

Le CPAS est, avant tout, une entreprise sociale publique autonome, avec une structure juridique propre. Le Centre est placé sous l'autorité de sa Directrice générale, Madame Sabine Greday. et au niveau financier d'un Directeur financier commun avec la commune, Madame

SEANCE DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

Cassandra Lecomte depuis le 1er avril 2018.

Le Conseil de l'Action social se réunit 1 fois par mois pour statuer essentiellement sur les dossiers de droit à l'intégration sociale et les dossiers de gestion du CPAS.

Le Bureau Permanent se réunit tous les 15 jours afin d'analyser les affaires courantes et les autres dossiers sociaux.

Le CPAS de Bassenge est composé d'un personnel de 14 agents qui sont réparti dans les différents services.

Les différents services et permanences sociales :

Médiation de dettes
Revenu d'intégration sociale
Revenu d'intégration des étudiants
Mazout – électricité – eau
Demandeur d'asile
Pension et personnes handicapée
Logement
Aide sociale
Potager communautaire
Service de repas à domicile
Service administratif

Ce qui a marqué cette année et l'année prochaine :

- Lors de cette année 2018, nous avons remarqué une augmentation dans les différents services de l'aide sociale que nous pouvons apporter à nos citoyens. Aussi bien dans le nombre de dossiers traités au niveau du Conseil de l'Action Sociale que du Bureau permanent. Une augmentation qui se fait ressentir à différent niveau tel que les revenus d'intégrations de + 33%, l'aide apportée aux jeunes 18-25 ans et + 25ans, les demandes d'aide aux soins médicaux, les factures, les aides chauffage Nous déplorons toute fois la diminution de certains fonds tels que le fond énergie et socioculturel qui nous font rencontrer des difficultés au niveau de certaines de nos missions.

Une évolution au niveau du service repas en 2017, nous avons livrés \pm 19 700 repas et en 2018, nous sommes déjà à \pm 15 591 (chiffre arrêté au 31 octobre). Ce qui pour nous est une réelle aide au maintien à domicile pour notre population vieillissante. Et par ceci une charge de travail qui est en augmentation constante.

- L'ancrage 2009-2010, sur les logements de transit voit le jour en mai 2018 avec le début des travaux des quatre logements de transit situés à Glons. Nous espérons que ceux-ci seront finis en avril 2019.

Pour rappel un logement de transit est un logement public au niveau local qui a pour but d'accompagner des familles a sortir d'une détresse telle que : d'être victime d'un évènement calamiteux, d'être sans abris, d'être dans une situation de crise, d'occuper un logement inhabitable et/ou incompatible et contraire à la dignité humaine. Ces logements seront

SEANCE DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

occupés à titre temporaire et déterminé à l'avance en fonction de la situation des personnes. C'est pour cela que dès la fin de ce chantier un service logement de transit devra voir le jour au sein de notre CPAS afin de pouvoir gérer les entrées et sorties de ceux-ci en analysant chaque situation.

- Au niveau de nos logements, nous sommes propriétaires de quatre maisons situées dans la commune de Bassenge, destinées à la location. Nous avons réalisé en 2018 un cahier des charges pour rénover et isoler une des toitures et espérons que celui-ci va nous permettre d'économiser au niveau énergie et de pouvoir peut-être augmenter notre capacité d'hébergement avec une chambre dans ce grenier.

En 2018, nous avons loué trois logements en privé, pour l'accueil des ILA et deux de ceux-ci ont été en fin de bail en date du 31 octobre 2018 suite à une suppression des nombres de logements par Fedasil.

Le budget du CPAS :

Le budget du CPAS de Bassenge est un document reprenant les chiffres provisionnés pour une année de fonctionnement et celui-ci est adapté en fonction des besoins par des modifications budgétaires afin de pouvoir remplir ses missions.

Dans le cadre de notre CPAS qui est de taille moyenne, la majorité des dépenses sont des dépenses « obligatoires » telles que la rémunération du personnel, les frais de l'aide sociale, l'aide aux demandeurs d'asile et les revenus d'intégration.

Le budget 2019 comporte, conformément aux dispositions légales, toutes les dépenses obligatoires pour la totalité de l'exercice comptable. Tout ce travail est bien sûr effectué en tenant compte d'un budget très rigoureux tenu en bon père de famille, nous remarquons que ce dernier est en augmentation : 2 252 665,43 € pour 2018 et pour 2019 nous sommes à 2 446 298,25 €.

Nous arrivons à garder une ligne de conduite très drastique avec une dotation communale inchangée de 790 000 € depuis 2015. Même si celle-ci devient de plus en plus difficile et un fonds de réserve qui diminue plus vite que prévu afin qu'on puisse garder notre budget en équilibre.

Il n'y a pas de budget extraordinaire prévu cette année.

Conclusion :

Avec des nouveaux projets en cours de réalisation et des citoyens qui sollicitent de plus en plus nos services, car ils éprouvent de plus en plus de difficultés dans leur vie au quotidien, je tiens à souligner le professionnalisme de notre personnel qui reste à l'écoute des difficultés, qui essaye de proposer les solutions les plus adéquates aux situations en faisant toujours du cas par cas, qui lutte contre l'exclusion sociale, ... tout cela en étant le plus proche et accessible du citoyen en continuant d'être en formation pour améliorer notre service.

Je tiens à remercier toute une équipe que ce soit le personnel administratif, les assistantes sociales, technicienne de surface, les collaborateurs extérieurs et nos mandataires. Car grâce à vous tous et votre dévouement pour notre CPAS on peut dire que nous apportons notre goutte d'eau pour aider nos citoyens qui en ressentent le besoin.

SEANCE DU CONSEIL DU 29 novembre 2018

Merci à vous
Vrijens Caroline
Présidente du CPAS de Bassenge.

Monsieur le Conseiller communal Ecolo Michel Malherbe demande qu'à l'avenir la déclaration de politique soit transmise préalablement par mail aux membres du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller communal PS Christopher Sortino demande quelles sont les proportions du nombre de personnes venant de l'extérieur de la Commune qui sollicitent des renseignements au Cpas.

Madame la Directrice générale du Cpas répond que c'est difficile à estimer car il n'y a pas de statistiques qui sont tenues à cet effet.

Monsieur le Conseiller communal PS Christopher Sortino demande ce qui différencie les logements de la Société Régionale Visétoise d'Habitations et les logements du Cpas.

Madame la Directrice générale du Cpas que les logements du Cpas sont régis par rapport à son règlement interne et que ceux de la société Régionale Visétoise d'Habitations par rapport au Code du Logement.

(2): RAPPORT ANNUEL SUR LES SYNERGIES ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Monsieur le Président explique que l'ensemble des synergies : informatique, site Internet, gestion du personnel, achats centralisés, entretien du véhicule et des bâtiments se développent très bien et qu'une collaboration continue se maintient et que depuis cette année il y a une Directrice financière ff commune pour le Cpas et la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président proclame la séance levée à 20 heures.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**

**Le Président,
J. PIETTE**

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

**La Directrice générale du CPAS,
S. GREDAY**

**La Présidente du CPAS,
C. VRIJENS**